

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 19 décembre 2013 à 19 h 00 en la salle du Conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Gilbert Larrivée, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

M. Maurice Vaney, conseiller, est absent en début de séance, il se joindra pendant la période de questions.

Sont également présents M. Daniel Thériault, trésorier, M. Frédéric Jean, directeur du service des loisirs, Monsieur Pascal Rousseau, directeur du service des incendies, M. André Soulard, directeur des travaux publics, M. Marc Lemay, directeur général et Mme Cindy Lafrenière, greffière.

3 citoyens assistent à l'assemblée.

12 727

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du Conseil présents à cette séance reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION 2014-2016**

M. Marc Lemay, directeur général, procède à la présentation du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisation.

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Roberto Dionne, représentant de la Chambre de commerce de Trois-Pistoles, apporte certains commentaires et mentionne que selon la Chambre de commerce, il s'agit d'un budget responsable;

M. Maurice Vaney, conseiller se joint à la séance.

- 2- Bilan;
- 3- Dette au 31 décembre 2013;
- 4- Taux moyen d'intérêt;
- 5- Population;
- 6- Service des incendies;

M. Gilbert Larrivée, conseiller quitte la séance.

- 7- Démographie;
- 8- Regroupement de la MRC.

12 728

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 803 AYANT POUR OBJET
D'APPROUVER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE LA VILLE DE
TROIS-PISTOLES ET D'IMPOSER LES TAXES ET COMPENSATIONS**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2013 se chiffrent à une somme totale de revenus de 5 512 555 \$ et à une somme totale de dépenses de 5 512 555 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2014 font partie intégrante de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance antérieure de ce Conseil tenue le 11 novembre 2013;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles approuve le règlement no. 803, tel que déposé.

ADOPTÉE

12 729

**ADOPTION DU PROGRAMME DE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016**

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles approuve le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE

12 730

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Cindy Lafrenière
Greffière**